Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 2 juin 2026

Délibération n°98 -2026
Point 5.8.3.4

Point 5.8.3.4 de l'ordre du jour
Tarifs 2026-2027 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté des sciences économiques et de gestion proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».
Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.
Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

La composante ne souhaite pas augmenter les tarifs de ses formations.

Validation en conseil de composante : 30 mars 2026

Le 5 mai 2026, la CFVU a approuvé avec 31 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-Présidente

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2026-2027 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté des sciences économiques et de gestion proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2026

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT

			Codes APOGEE	Tarifs 2025-2026	Tarifs 2026-2027	
Composante	**Diplômes**	**Droits de base (L ou M)**	**Diplôme**	**FI droits spécifiques**	**FI droits spécifiques**	**Remarques / Modifications**
Droit, Economie, Gestion, et Sciences politiques et sociales						
Sc. Éco	DU Magistère génie économique	L / M				
Sc. Éco	1A		EG1BU	160	160	
Sc. Éco	2A		EG1BU	160	160	
Sc. Éco	3A		EG1BU	160	160	
	DU Magistère Management Stratégique	L/M				
	1A			160	Non ouvert en 2026/2027	
	2A			160	Non ouvert en 2026/2027	
Sc. Éco	DU Etudiant-entrepreneur	L	EG6FU	310 droits pleins et 150 droits réduits	310 droits pleins et 150 droits réduits	
Sc. Éco	DU PAN-European Executive Master of Business Administration (MBA)	M	EGA0U			
	1A		EGA0U	106	106	
Sc. Éco	2A		EGA0U	350	350	
Sc. Éco	Préparation à l'agrégation externe et interne de sciences economiques et sociales	M	EG7C51	0	0	

Université de Strasbourg

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire| DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR *:* ***2026 - 2027***

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

X **SANS modification** ☐ AVEC modification

Composante : **FSEG**
Dénomination du DU : **Diplôme Étudiant-Entrepreneur (D2E)**
Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs *(obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour)* :

Pas de modification de la maquette 2026/27

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : /

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : /

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 8

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? /
Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 96HTD plus des heures proposées par le dispositif ETENA
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	20	1	0
Formation Continue	0	0	0

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	53€

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement *(Volume d'enseignement * taux horaire chargé)* (96HTD*53€)	5 088€	Droits spécifiques : *(ne pas prendre en compte les droits de base)* 20*310€	6 200€
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques (6 200€*0,2)	1 240€	Autres recettes *	5 088€
Autres dépenses* Référent Unistra : 12HTD*53€=636€ Responsabilité du DU : 18HTD*53€=954€	1 590€		
Total des dépenses	7 918€	Total des recettes	11 288€
Résultat (dépenses - recettes)		3 370€	

*A préciser : Financement des cours par l'Unistra à hauteur de 96HTD

Commentaire du résultat :

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :*

L'évaluation de résultats dans le domaine de la création d'entreprise n'est pas évidente ; elle n'est pas mesurable en termes d'insertion professionnelle ou par la simple création d'un numéro Siret. La création d'une entreprise ne se fait non plus en un an, mais nous pouvons aider dans la réflexion et le démarrage de ce projet et rester disponible pour répondre aux questions par la suite.

Nos étudiants ne cherchent pas à poursuivre leurs études, à s'insérer professionnellement ou une autre progression professionnelle classique. Leur objectif est de créer leur entreprise. Par conséquent, notre accompagnement et notre pédagogie doivent y être adaptées et leur permettre de réaliser ce projet. Même la non-création est un apprentissage très précieux pour eux ; souvent ils retentent avec un autre projet et nombreux sont celles et ceux qui en tirent profit pour une réorientation professionnelle et feront bénéficier des organisations privées et publiques de leur savoir.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	15	310€
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	53€

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé) (96HTD*53€)	5 088€	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base) (15*310€)	4 650€
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques (4 650€*0,2)	930€	Autres recettes *	5 088€
Autres dépenses* Référent Unistra : 12HTD*53€=636€ Responsabilité du DU : 18HTD*53€=954€	1 590€		
Total des dépenses	7 608€	Total des recettes	9 738€
Résultat (dépenses - recettes)		2 130€	

*A préciser : Financement des cours par l'Unistra à hauteur de 96HTD

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme **LICENCE** X MASTER ☐

Droits spécifiques *(décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).*

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC…)
EG6GU1	FI : 310€ droits pleins et 150€ droits réduits	Apogée
	FC : 1 030€	SFC

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ☐ ou NON ☐

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Université de Strasbourg

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire| DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : ***2026 - 2027***

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

☐ SANS modification X AVEC modification

Composante : Faculté des sciences économiques et de gestion
Dénomination du DU : Magistère Génie Economique
Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs *(obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour)* :

Suppression de 8HCM (Séminaires intra-magistère MGE123)

Réorganisation des heures : 2HCM en mois en MGE3 (accompagnement post recherche) et 2HCM en plus en MGE1 (Initiation à la recherche thématique).

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : *ne s'applique pas*

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : *ne s'applique pas*

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? *Oui*

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : *Licence Economie-Gestion + CPES pour la première année du magistère.*
Master AGR + Master Analyse et Politiques Economiques (APE) pour les seconde et troisième années du magistère. 4 parcours du Master APE sont accessibles aux étudiants ayant validé leur première année du magistère : MPE, SE, ETIC, DS2E.

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : *132HCM + 48HTD sur les trois années du magistère*
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	*40 (15MGE1 ; 9 MGE2 ; 16 MGE3)*		
Formation Continue			

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	*53 euros*

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement *(Volume d'enseignement * taux horaire chargé)*	*12 190 (230htd * 53€)*	Droits spécifiques: *(ne pas prendre en compte les droits de base)*	*6400 (40*160€)*
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1280€	Autres recettes *	12859.5
Responsabilité Formation	2 120€ (2*20htd*53€)		
Encadrement mémoire, stage	1669.5 € (31.5 htd * 53€)		
Autres dépenses de fonctionnement	*2 000€*		
Total des dépenses	**19259.5**	Total des recettes	**19259.5**
Résultat (dépenses - recettes)			

*A préciser : *ressources propres de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion*

Commentaire du résultat :
Nombre d'inscription initialement prévues : 54
Nombre d'inscriptions réelles : 40 dues à 14 abandons principalement en MGE2 pour des départs vers des Masters hors FSEG de l'UDS

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :*

Promotion	*Nombre de diplômés*	*Résultats*
2018	*6*	*6 sont en emploi*
2019	*5*	*1 est en post doctorat et 4 sont en emploi*
2020	*5*	*4 sont en doctorat et 1 est en emploi.*
2021	*8*	*4 sont en doctorat, 3 sont en VIE et 1 est en emploi (CDI)*
2022	*5*	*2 sont en doctorat et 3 sont en emploi (CDI)*
2023	*5*	*2 sont en doctorat et 3 sont en emploi (CDI)*
2024	*11*	*1 est en Master, 2 sont en doctorat, 7 sont en emploi (CDI)*
2025	*14*	*1 est Master, 4 sont en doctorats, 6 sont en CDI, 3 sont assistants de recherche*

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	**44** (20 MGE1 ; 15MGE2 ; 9 MGE3)	160€
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	*11 766 (222htd * 53€)*	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	7040 € (44*160)
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1 408	Autres recettes *	12 639
Responsabilité DU	2 120 (2*20HTD*53€)		
Encadrement mémoire, stage	*2 385 (45HTD*53€)*		
Fonctionnement	2 000		
Total des dépenses	**19 679**	Total des recettes	19 679
Résultat (dépenses - recettes)		0	

*A préciser *:ressources propres de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion*

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE ☒ MASTER ☒

Droits spécifiques *(décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).*

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC…)
EG1BU1	160	Apogée
EG1BU2	160	Apogée
EG1BU3	160	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ☐ou NON ☐

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Le DU Magistère Génie Economique est une formation d'excellence sélective proposée par la FSEG à certains étudiants entrants en Licence 3 et ayant, en cas de réussite, accès automatiquement en M1-Analyse et Politiques Economiques ou AGR (cf. MECC). Il s'agit donc d'un axe stratégique de la Faculté (cf. dossier de la création du DU) qui assure donc son financement sur ses ressources propres.

Université de Strasbourg

~~Diplôme d'université | DU~~

~~Diplôme interuniversitaire | DIU~~

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : ***2026 - 2027***

RENOUVELLEMENT DE FORMATION NON DIPLOMANTE (non géré par le SFC)

☐ SANS modification X AVEC modification

Composante : FSEG

Dénomination ~~du DU~~ : *formation non diplômante de* ***préparation à l'agrégation externe et interne de Sciences économiques et sociales***

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs *(obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour)* :

Aucun changement par rapport à 2025-26, hormis la baisse du nombre d'heures mutualisées par l'INSPÉ dans le cadre du *Master M2E de l'*INSPÉ, en cours de structuration pour remplacer le *Master MEEF, parcours « Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES)* » de l'INSPÉ.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : **Non pertinent**

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : **Rectorat**

Nb : l'existence d'une convention, avec une université ou un autre partenaire, est très importante pour donner une base juridique qui sécurise la formation des étudiants, le paiement des intervenants et des frais encourus.
Cela permet aussi d'inscrire dans la mémoire de l'université une coopération au-delà des relations entre individus.
La vie de cette convention est suivie par le responsable administratif de votre composante, de sa rédaction et signature à l'impulsion de son renouvellement.
La DES peut vous aider dans la réflexion sur le texte et le contenu de l'accord.

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : **Non pertinent (pas de droits spécifiques)**
Nb : pour mémoire, la détermination de cet effectif, et sa publication, sont essentielles. D'une part, cela vous permet de ne pas créer un déficit qui relèverait de votre responsabilité, d'autre part cela permet aux candidats de savoir à l'avance

que vous pouvez être amené à n'ouvrir la formation qu'à certaines conditions ou encore refuser leurs dossiers pour une raison de capacité d'accueil.
Il est nécessaire de tenir compte des éventuelles exonérations que vous souhaiteriez octroyer.
Le premier interlocuteur dans cette réflexion est votre responsable administratif de composante. La DES peut vous aider dans la réflexion budgétaire.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **Non**
Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : -
Nb : le DU inclut-il des cours qui sont portés par une formation nationale ? Porte-t-il des enseignements qui sont proposés dans une formation nationale ? Ici, nous entendons « porter » par « assumer la responsabilité (pédagogique, scientifique, financière) ».

208 HTD sont portées par le *Master M2E de l'*INSPÉ, en cours de structuration pour remplacer le *Master MEEF, parcours « Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES)* » de l'INSPÉ.

48 HTD sont portées par *Faculté des Sciences sociales* (cours de L2 "Histoire de la pensée économique").

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :
NB : ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)
460 HTD

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	10		
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	53€

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement *(Volume d'enseignement * taux horaire chargé)*	24 380€ (460 HTD x 53€)	Droits spécifiques: *(ne pas prendre en compte les droits de base)*	FI : 0€ FC : 0€
Responsabilité de la filière	1 272 € (24 HTD x 53€)	Autres recettes *	27 888€
Co-responsabilité de filière	1060€ (20 HTD x 53€)		
Autres dépenses**	1 200€		
Total des dépenses	27 888€	Total des recettes	27 888€
Résultat (dépenses - recettes)		0	

*A préciser : *FSEG*

** *: matériel pédagogique, missions, accueil intervenants*

Commentaire du résultat :
Etabli au 01/04/2025
192 HTD (soit 10 176 € valorisé au taux horaire chargé de 53€) sont apportées par un demi-poste de PRAG financé par le rectorat .

La Faculté des sciences économiques et de gestion prend en charge le solde.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :*

- Pour l'année 2022-2023 :
  - Agrégation interne : sur 6 inscrit.es, 3 étaient admissibles et 2 ont finalement été admis.es.
  - Agrégation externe : sur 4 inscrit.es 2 étaient admissibles, et 1 a finalement été admis.
- Pour l'année 2023-2024 :
  - Agrégation interne : sur 5 inscrit.es, 5 étaient admissibles et 2 ont finalement été admis.es.
  - Agrégation externe : sur 9 inscrit.es 3 étaient admissibles, et 0 a finalement été admis.
- Pour l'année 2024-2025 :
  - Agrégation interne : sur 2 inscrit.es, 1 étaient admissibles et 0 ont finalement été admis.es.
  - Agrégation externe : sur 5 inscrit.es 3 étaient admissibles, et 0 a finalement été admis.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	20	0 €
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	53€

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	24 380€ (460 HTD x 53€)	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	0
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0	Autres recettes *	27 912€
Responsabilité de la filière	1 272 € (24 HTD x 53€)		
Co-responsabilité de filière	1 060€ (20 HTD x 53€)		
Autres dépenses**	1 200€		
Total des dépenses	27 912€	Total des recettes	27 912€

Résultat (dépenses - recettes)	0	

** FSEG : La Faculté des sciences économiques et de gestion prend en charge le solde.*

*** : matériel pédagogique, missions, accueil intervenants*

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme MASTER

Droits spécifiques *(décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).*

pas de droits spécifiques

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC…)
EG7C51	0€	Apogée

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Université de Strasbourg

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire| DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR *:* ***2026 - 2027***

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

X SANS modification ☐ AVEC modification

Composante : Faculté des sciences économiques et de gestion
Dénomination du DU : Pan-European Executive MBA
Date d'approbation par le Conseil de composante : 30/03/2026

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs *(obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour)* :

Néant

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?
Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	361 (186 M1, 175 M2)	0	0
Formation Continue	0	0	0

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	53

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement *(Volume d'enseignement * taux horaire chargé)*		Droits spécifiques: *(ne pas prendre en compte les droits de base)*	79 106
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	15 821	Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses	15 821	Total des recettes	79 106
Résultat (dépenses - recettes)		-63 285	

*A préciser :

Commentaire du résultat :
L'ensemble des couts sont pris en charge par le partenaire.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :*
85 % des étudiants passent de l'année 1 à l'année 2.
100% des étudiants sont en emploi.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	300 (150M1, 150 M2)	69 900
Formation Continue		

Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé *(52€ à minima)*	53

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)		Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	69 900
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	13 980	Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses	13 980	Total des recettes	69 900
Résultat (dépenses - recettes)		-55 920	

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE ☐ MASTER X

Droits spécifiques *(décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).*

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC…)
MBA1	106	
MBA2	360	

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ☐ ou NON X

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Néant